



Ville de Bazas

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

| | |
|---------------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 27 |
| Membres présents : | 25 |
| Procurations : | 2 |
| Suffrages exprimés : | 27 |
| Votes Pour : | 27 |
| Votes contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Laurent JOUGLENS (procuration à M. Laurent SOULARD),
Mme Marie-Agnès SALOMON (procuration à M. Jean-Bernard BONNAC)

Secrétaire de séance : M. Bernard JOLLYS

N° DE_2021_034

OBJET : DEMANDE SUBVENTION D.S.I.L. (Dotation de soutien à l'Investissement local) RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUX

Madame le Maire indique à l'assemblée la nécessité de réaliser des travaux d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires de l'école élémentaire Léo Drouyn.

L'objectif est de réduire la consommation énergétique. Ces travaux s'inscrivent dans les propositions du plan de relance gouvernemental au titre notamment du C.R.T.E., regroupant différents dispositifs de financement en appui des collectivités.

La loi fixe ainsi 6 priorités thématiques éligibles à divers financements (DETR, DSIL,...) :

- La rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- Le développement numérique ;
- La création, la transformation, la rénovation des bâtiments scolaires ;
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Un programme pluriannuel de travaux en cours d'élaboration a permis d'identifier une première phase de réalisation à « gain rapide » d'économie d'énergie, portant sur le remplacement des menuiseries-huissieries de l'école élémentaire Léo Drouyn.

Pour rappel, les travaux d'isolation des combles ont été réalisés en 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager les travaux et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.S.I.L. (Dotation de soutien à l'investissement local)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Estimation du Projet.....165 000 € HT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------|------------------|---|------------------|
| | Montant HT | | Montant |
| Maîtrise d'œuvre | 15 000 € | D.S.I.L. 30 % | 45 000 € |
| Travaux | 150 000 € | D.E.T.R. 2021 35 % | 52 500 € |
| | | Département 50 % plafonné à 50 000 € | 25 000 € |
| | | Autofinancement | 42 500 € |
| TOTAL | 165 000 € | TOTAL | 165 000 € |

La commune préfinancera la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans un programme de travaux de rénovation énergétique ;

DECIDE d'engager les travaux de rénovation énergétique sur la totalité des bâtiments scolaires de l'école élémentaire pour une estimation de travaux de 165 000 € HT.

SOLLICITE de Madame la Préfète de la Gironde, une subvention au titre de la **Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) 2021** pour des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics.

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions et à préfinancer la TVA.
 Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

CHARGE Madame le Maire de l'ensemble des formalités et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
 Isabelle DEXPERT


